

Des étudiants en santé en formation dans les établissements scolaires

Depuis la rentrée 2018, les étudiants en santé doivent effectuer un service sanitaire. D'une durée de 6 semaines, il est intégré à leur formation initiale. Même si les modalités peuvent varier selon les facultés et les centres de formation, il comprend obligatoirement des enseignements, des temps de préparation d'une action d'éducation à la santé et sa réalisation. Rendu obligatoire par le décret du 12 juin 2018, le service sanitaire vise avant tout à renforcer la politique de santé publique sur deux axes : la prévention et l'éducation. Il impulse de multiples innovations dans les dispositifs de formation des étudiants et dans les fonctionnements institutionnels.

Dans la formation des futurs professionnels, l'introduction de l'apprentissage expérientiel apporte une rupture : ils doivent sortir de l'hôpital ou de la structure de soins, découvrir de nouveaux publics et s'initier à la méthodologie de projets. S'appuyant sur l'expertise des associations et non plus sur les seules connaissances délivrées par l'université, ils peuvent développer une approche différente de leur mission d'éducation, et en particulier abandonner les injonctions moralisatrices au profit d'une meilleure compréhension des comportements. En rassemblant dans un même dispositif, étudiants en médecine, soins infirmiers, maïeutique et kinésithérapie, il s'agit aussi de favoriser la connaissance réciproque des différents métiers et de faciliter l'inter-professionnalité et la pluridisciplinarité.

Le service sanitaire permet la construction de nouveaux partenariats. Dans chaque région est créé un « comité stratégique du service sanitaire ». Présidé par le directeur général de l'agence de santé et le recteur de la région académique, il réunit des représentants des acteurs du service sanitaire pour élaborer la programmation des actions et évaluer leur mise en œuvre.

Les interventions se plaçant auprès de publics en difficulté, elles permettent également aux bénéficiaires de porter un autre regard sur les professionnels de santé, facilitant à l'avenir un accès au soin.

La [généralisation du service sanitaire](#), proposée par le professeur Vaillant, s'est faite à partir de l'expérience de certains centres de formation et de l'[académie de Clermont Ferrand](#). Des évaluations sont en cours pour mesurer l'impact de ces actions à la fois sur la formation des professionnels et auprès des publics concernés. Les outils numériques sont mobilisés : Santé publique France met en ligne des [ressources](#) pour les formateurs et les étudiants. En île de France, l'agence régionale de santé et les académies ont créé une [plateforme numérique](#) pour diffuser les offres de stage.

Les établissements scolaires se sont mobilisés : au 31/12/2018, ils représentaient 71% des lieux d'accueil (source : Comité national de pilotage). L'école a toujours eu pour mission de développer une politique de prévention auprès des enfants et des jeunes. Dans les lycées en particulier, la présence de personnels médico-social et l'existence d'une structure dédiée (le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) ont probablement facilité l'appropriation de ce nouveau dispositif. L'école joue là doublement son rôle d'espace de formation : auprès des élèves mais également auprès des étudiants.

L'évaluation nationale en cours permettra de mieux connaître les coopérations rendues possibles. Nous reviendrons prochainement sur ce dispositif facilitateur d'innovations dans l'action publique.

Maryvonne DUSSAUX